



Trouble du voisinage

Par Pompier7813

Bonjour à tous,

Suite à problème de voisinage avec mon voisin du dessus, celui ci a contacté son avocat qui me met en demeure pour des propos et sms menaçant! Or mes sms n'ont rien de menaçant, et il n'y a eu aucun échange verbal avec celui ci.

Puis je faire une main courante où porter plainte contre ce type de courrier, et contre qui, avocat ou propriétaire ? Et pour quel motif?

Merci pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une mise en demeure dans ce cas est juste une menace.

Calmez vous et n'échangez plus avec ce voisin ni à l'oral ni via sms. Evitez tout contact et tout ira bien.

Par Pompier7813

Le problème c'est que nous avons une procédure en cours concernant notre bien et le siens suite a un problème d isolation, celui ci a fait mettre du parquet avec une couche d isolant mais ca résonne chez nous avec bruit d impact jusqu'à entendre les chats qui jouent! J ai commencé une procédure via courrier, courrier en recommandé avec accusé de réception qu il n a pas récupéré, lettre du syndic et demain madame le maire, mais le courrier stipule que si je faisais les démarches il porterait plainte pour menace !

Par yapasdequoi

Mouais... Vous avez un avocat pour cette procédure, non ?

Sinon, il est temps....

Ne vous faites aucune illusion, il y en a pour des années de procédure et un voisin qui va vous en vouloir longtemps...

Par Pompier7813

Oui nous avons un avocat pour ca!

Puis le voisin je m enfiche, il m'a dit lui même par écrit si tu me fais chié avec l appart je le vends au 1 er connard qui se présente !

Par yapasdequoi

Sauf qu'il aura du mal à vendre avec une procédure en cours....

Il est grossier mais ne se rend pas compte.

Faites confiance à votre avocat et évitez toute relation directe avec ce voisin.

Par Pompier7813

OK merci

Bonne soirée